

De : BABAZINOV [<mailto:michelbabaz@free.fr>]

Envoyé : mardi 6 juin 2017 08:03

À : Joel Giraud <contact@joelgirauddepute.fr>

Cc : 'RICHARD' <c.j.b.richard@free.fr>; 'LACHAUME Jacques' <jacques.lachaume@hotmail.fr>;
gm.martinez@hotmail.fr

Objet : Mail aux Membres du Gouvernement - Thème LA PROPRIETE INDUSTRIELLE.

Monsieur le Député.

Vous avez suivi de près mes démêlés judiciaires pendant une bonne dizaine d'années et avec toujours la même réponse à nos courriers « séparation des pouvoirs » et pour éviter cet échappatoire et permettre aux « malfrats » d'agir en toute impunité, il est indispensable que les règles de la propriété soient aménagées pour défendre les droits des « petits inventeurs ».

Aussi je vous serais très reconnaissant de faire parvenir le mail ci-dessous à notre Président, aux Ministres de la Justice et de l'Economie.

En vous remerciant par avance pour votre intervention, je vous adresse Monsieur le Député mes cordiales salutations.

-O-O-O-O-O-O-O-

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Garde des Sceaux,
Monsieur le Ministre de l'Economie.

Dans le cadre des Présidentielles j'ai adressé à l'ensemble de la classe Politique (futurs candidats/Députés/Sénateurs), un mail avec pour titre « les inventeurs en colère » pour lequel je n'ai reçu sans trop de surprise que [8 réponses](#) de courtoisie dont celle de la formation « en marche » qui est la suivante « *Vous êtes aujourd'hui plusieurs centaines à nous avoir écrit pour partager vos idées et vos réflexions ! Nous avons bien lu vos propositions sur la recherche mais nous ne sommes malheureusement pas en mesure de pouvoir toutes les prendre en compte de manière effective.* »

A l'évidence l'inventeur indépendant pour les gouvernements successifs est un marginal laissé pour compte et de part mon expérience et celles d'amis inventeurs, j'ai le devoir de continuer à dénoncer le système de la Propriété Industrielle à [dérive mafieuse](#) qui à l'évidence doit être réformé en profondeur. Aujourd'hui je suis d'autant plus révolté puisque j'ai appris en avril le décès de mon ami [Mr Georges MARTINEZ](#) (inventeur de la machine à laver à recyclage de 100 % d'eau) – propriétaire de [4 Brevets Mondiaux](#), qui s'est battu pendant 15 ans et ce jusqu'à la fin de ses jours pour faire reconnaître ses droits en vain.

Etant proche de Georges puisque nous avons pendant plusieurs années mené avec [Monsieur MURAT](#) une action commune, aujourd'hui sa famille m'informe qu'elle vient de recevoir la [facture d'annuités](#) des brevets en cours, mais elle ne souhaite plus entendre parler de Protection Industrielle qui leur aura gâché une partie de leur vie. Les contrefacteurs seront satisfaits puisque Georges n'avait pas prévu de baisser les bras ce que seul un inventeur peut comprendre.

Aujourd'hui grâce à mon site www.inventerpasrever.com (dont les visites ne cessent de croître) qui dénonce le mensonge éhonté d'une soit disant protection industrielle, de nombreux inventeurs découvrent avec stupeur ce monde occulte et me remercient pour ces conseils.

Ce site m'a également permis de rentrer en contact avec deux inventeurs qui mènent actuellement le même combat que Georges Martinez , [Mr RICHARD](#) et [Mr LACHAUME](#) et ensemble nous allons continuer à dénoncer ce système « pervers ».

Je n'en dirai pas davantage sur la PROPRIETE INDUSTRIELLE puisque de nombreux documents sont disponibles sur mon site pour justifier ma révolte.

Aussi conscient de la tâche immense qui attend notre gouvernement pour redresser la France, je vais me contenter de faire 3 propositions de bon sens et de justice et ce pour les INVENTEURS INDEPENDANTS :

1.- Pour tout dépôt de BREVET fait par un inventeur indépendant , dans le coût de la Protection et des annuités une assurance juridique serait comprise et assurerait les frais de protection par un Cabinet d'avocat Spécialisé en Contrefaçon.

(P.I. l' [OEB](#) aurait un excédent de trésorerie de 560 millions d' € et pourrait prendre en charge ces frais de procédure).

2- Comme dans le cas de Mr Georges MARTINEZ en cas de décès les Annuités seraient réglées par la même assurance et la protection assurée par le même Cabinet d'Avocats jusqu'à l'extinction du Brevet. (ce n'est pas aux héritiers d'assumer la responsabilité de maintenir ou d'abandonner la protection).

3.- Aucune imposition sur les Royalties perçues inférieures à une somme à définir mais qui pourrait être pour le moins de 30.000 €

Actuellement un inventeur qui n'a pas de revenu et qui perçoit 10.000 € de royalties sera taxé à [35 % soit 3500 €](#) (16 % au titre des BNC et 19 % au titre de la CSG/CRDS) et quand on connaît l'énergie que doit déployer un inventeur pour trouver une licenciée et sachant que son invention est censée rapporter de l'argent à l'état, c'est intolérable mais représentatif de l'intérêt porté aux inventeurs.

J'aurais encore beaucoup à dire sur les [Aides à l'Innovation](#) qui ne sont que dans des brochures, mais pour l'instant je me contenterai d'exposer ces 3 revendications.

Dans l'attente d'une réponse concrète qui je l'espère ne sera pas que de courtoisie, je vous adresse Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, l'assurance de mes meilleures considérations.